

## DEFENSE DE NOS RETRAITES

**FO dit NON à un régime unique par points !**  
**Maintien du Code des pensions civiles et militaires pour les enseignants !**  
**Fonctionnaires, salariés du privés : tous perdants !**

**TOUS A PARIS LE SAMEDI 21 SEPTEMBRE !**

**Réservez votre place dans le TGV FO :**

**10€ A/R pour les syndiqués**

**15€ A/R pour les sympathisants**

(Départ Marseille à 7h40—Retour Marseille à 22h30)

**Places limitées et adhérents prioritaires**

EN FORCE POUR NOS RETRAITES !

**RASSEMBLEMENT A PARIS LE 21 SEPTEMBRE 2019**

13H30 RENDEZ-VOUS À DUROC POUR LE DEPART DE LA MANIFESTATION

LIGNES

A L'ISSUE DE LA MANIFESTATION : RASSEMBLEMENT PLACE DENFERT-ROCHEREAU AVEC L'INTERVENTION D'YVES VEYRIER.

PLUS FORTS ENSEMBLE

FORCE-OUVRIERE.FR

**Jusqu'à 40% de pension en moins ! Inacceptable !**

**Retrait du projet de loi Macron-Delevoye !**

Après la loi Blanquer, la réforme du lycée et du bac, la loi de destruction de la Fonction Publique, le gouvernement veut maintenant détruire les retraites. Sur la base du rapport Delevoye, le 18 juillet dernier, le président Macron annonce la destruction des 42 régimes existants et la création d'un régime universel par points.

Face à la violence des conséquences de ce projet pour tous les salariés, le gouvernement multiplie les déclarations contradictoires et annonce de nouvelles concertations avec les organisations syndicales et une « consultation citoyenne ».

Reçu le 5 septembre, la confédération FO a réaffirmé sa revendication de maintien de l'ensemble des régimes existants et des dispositions qu'ils contiennent.

Pour FO, tout est écrit, il n'y a rien à négocier, le rapport gouvernemental Macron-Delevoye doit être purement et simplement abandonné !

Si le gouvernement présente cette réforme comme avantageuse et source d'une plus grande égalité, elle aboutirait en réalité à détruire tous les régimes existants, à commencer par celui des fonctionnaires d'Etat, à remettre en cause tous les droits acquis liés au statut et à diminuer le montant des retraites de 30 à 40% ! La protection sociale collective et solidaire serait remplacée par un système individuel aboutissant à des retraites de misère pour l'immense majorité des salariés !

En instaurant le calcul sur la base de point à la valeur variable et fluctuante (en fonction de la conjoncture économique), elle aboutirait à instaurer un système n'offrant plus aucune garantie de revenus fixes versés aux retraités.

La réforme conduirait à faire travailler tous les salariés plus longtemps et cela quel que soit le mode de calcul retenu, âge « pivot » de 64 ans ou nouvel allongement du nombre de trimestres cotisés. Le scandaleux système de la décote serait pérennisé et considérablement aggravé.

Si elle voyait le jour, cette réforme serait une catastrophe pour tous les salariés, tous les fonctionnaires, notamment pour les personnels de l'Éducation nationale.

L e SNUDI-FO revendique le maintien et l'amélioration des 42 régimes de retraite et de tous les droits !

Pas touche au Code des Pensions civiles et militaires !  
 Contre la réforme des retraites,

Le SNUDI-FO appelle à participer au rassemblement national du 21 septembre !

**France Info avance une perte sèche de 478 €/mois en moyenne pour un enseignant, ce qui n'a pas été démenti par le ministre. C'est la logique de la réforme. Ainsi ce projet prévoit de calculer le montant des pensions non plus sur uniquement la base des salaires mais en y intégrant les primes perçues. Il prévoit de le calculer sur la base des rémunérations de toute la carrière et non plus des 6 derniers mois.**

**Mais pour les fonctionnaires que sont les personnels de l'Éducation nationale, la disparition du calcul sur les 6 derniers mois qui sont les plus avantageux entraîne une première perte financière considérable.**

**De plus, à la différence de nombreux salariés du privé, les primes pour les personnels de l'Éducation nationale sont quasiment inexistantes. Leur intégration dans le calcul du montant de la retraite aboutit à une 2ème perte financière tout aussi conséquente.**

### Cas concret

*Actuellement, un professeur des écoles en 43 ans de carrière sans interruption (30 ans en classe normale et 13 ans en hors classe) peut atteindre le 6ème échelon de la hors classe, soit l'indice majoré de 798.*

Avec le système actuel (Code des pensions civiles et militaires)	Avec le projet de loi Delevoye (Régime unique par points)
Base de calcul : 75% du dernier traitement déteu les 6 derniers mois. Valeur du point d'indice actuel = 56.2323 €	Base de calcul : l'ensemble de la carrière Valeur du point : 10 euros cotisés vaut un point valeur du point servi pour la pension = 0,55 euros
798 x 56,2323 x 75 % = 33 655,03 euros annuels, soit <b>2 804,58 euros mensuels</b> de traitement	Points retraite obtenu sur la base des traitements = 37.353 points, soit une pension de 37 353 x 0,55 = 20 544 euros annuels, soit 1712 euros mensuels + Points retraite obtenu sur la base du régime indemnitaire = 1 305 points, soit une pension de 1305 x 0,55 = 717,75 euros annuels, soit 59,81 euros mensuels  <b>TOTAL = 1 712 + 59,81 = 1 771,81 euros mensuels</b>

perte de pension = 1 771,81 - 2 804,58 = - 1 032,77 euros, soit - 36,82 % !!!

**Salariés du public, salariés du privé : TOUS PERDANTS !**

« Le gouvernement fait de la communication et vend des trucs ahurissants. Aujourd'hui on est sur les 25 meilleures années. Demain, sur 42 ans, on prendra les 25 meilleures et les 17 pires, et on fera une moyenne. Même un gamin de CM1 comprend que ça fait moins ! »  
 Philippe PIHET, secrétaire confédéral FO en charge des retraites dans Libération du 18/07/19

« Le système par point, en réalité, ça permet une chose qu'aucun homme politique n'avoue : ça permet de baisser chaque année le montant des points, la valeur des points, et donc de diminuer le niveau des pensions. »  
 François FILLON, candidat à la « Primaire de la droite » devant les patrons le 10/03/16

### Communiqué de la Fédération FO des fonctionnaires

Quels que soient la propagande et le talent du rapporteur Jean Paul Delevoye, le système de retraite universel par points transforme totalement le paysage de la retraite en France pour le public comme pour le privé.

Finie la promesse, pour les fonctionnaires, d'obtenir au terme d'une carrière complète, 75% du traitement brut des 6 derniers mois, qui était un calcul cohérent avec le principe de carrière et l'ascendance des rémunérations.

L'objectif réel et immédiat : réduire la dépense publique pour satisfaire les objectifs monétaires imposés par l'Europe. Pour ceux qui douteraient de cette volonté du gouvernement, les années de gel de la valeur du point d'indice, les milliers de postes supprimés, la réinstauration du jour de carence, etc., sont là pour en témoigner. Le niveau des pensions baissera !

L'idée serait d'inciter à rechercher le complément avec l'épargne individuelle par capitalisation assurance vie ou fonds de pension.

La FGF-FO rappelle sa totale opposition à ce projet de système universel en points, et à la fusion des 42 régimes. Elle revendique le maintien et l'amélioration du code des pensions civiles et militaires et l'inscription des pensions des fonctionnaires d'Etat au grand livre de la dette publique.

Elle mettra tout en œuvre pour faire échouer le projet de loi et invite toutes ses structures à préparer le rapport de force nécessaire jusqu'au retrait de cette réforme. C'est dans ce sens qu'elle sera présente au rassemblement national organisé par la Confédération FO le 21 septembre 2019 !

**TELECHARGER**



« S'il nous faut aller à la grève, nous y sommes prêts ! »

Interview d'Yves Veyrier, secrétaire général FO au Républicain Lorrain du 20/07

**TELECHARGER**

## Retraites : FO dit STOP !

Avec FO je revendique :

- le maintien des 42 régimes existants, avec leurs dispositifs de solidarité et leurs droits acquis (calcul du montant des retraites, droits liés à la famille, pensions de réversion, d'orphelin, etc);
- le maintien des statuts ;
- le refus d'un régime unique en points.

[Lire le 4 pages spécial](#)



Pour défendre mes droits et mes garanties statutaires de fonctionnaire d'Etat, je me syndique au SNUDI FO 13 pour 2019

Bulletin d'adhésion « spécial rentrée 2019 » à télécharger [>>ICI<<](#)

Vous pouvez fractionner votre règlement en autant de mois restant en 2019  
 Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance syndicale.

Se syndiquer au SNUDI FO vous donne des droits et des avantages :

- 66% de la cotisation est déductible des impôts
- être informé, et défendu en priorité en cas de besoin, même si nous défendons aussi les autres collègues dans la mesure de nos moyens et bénéficier du contrôle systématique de votre dossier par nos élus du personnel en CAPD, CTSD, CHSCT, Commissions de réformes, ...
- adhésion automatique à l'AFOC, 2ème association de consommateurs française
- participation aux événements organisés par le syndicat tout au long de l'année (sur temps de travail ou hors temps de travail) et pour ceux qui le souhaitent bien entendu).
- Lorsque vous êtes adhérent FO, vous êtes protégé par une assurance juridique professionnelle que la FNEC-FP FO a signé avec la MACIF.

Retrouvez toutes les informations pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat sur notre site

Un renseignement ? Une question ? Contactez-nous !